

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

La Maire de la ville de Strasbourg,

VU l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil en date du 28 mars 2026, relative à l'élection des adjoints-es au Maire,

VU la délibération du Conseil en date du 28 mars 2026, relative à la délégation de compétences accordées par le Conseil municipal de la ville de Strasbourg au Maire – mandat 2026,

### Arrête

#### Article 1 :

Monsieur Hakim FADILI, 9<sup>ème</sup> adjoint à la Maire, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne :

- 1) Le renouveau démocratique et le dialogue citoyen, et en particulier :
  - La participation citoyenné, le budget participatif, le droit de suite municipal, la création d'une assemblée citoyenne, la politique de concertation, et la coordination des actions des adjoints de quartier dans ce domaine ;
  - Le suivi des conseils de quartier, des ateliers de projets et des ateliers territoriaux, et des conseils citoyens ;
  - La création d'un conseil interculturel et d'un conseil de la vie associative, et la relance du conseil des résidents étrangers.
- 2) Le territoire Hautepierre, Hohberg, Poteries : la mise en œuvre des actions de proximité pour le développement social urbain du territoire et notamment, concernant ce territoire, les actions de participation citoyenne, les projets sur l'espace public, les projets associatifs, les événements locaux...

À ce titre, Monsieur Hakim FADILI est habilité à prendre toutes initiatives et mesures et à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces délégations.

#### Article 2 :

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Hakim FADILI représente la ville de Strasbourg.

Strasbourg, le 21 AVR. 2026

Transmis au contrôle de légalité le : 21 AVR. 2026  
Affiché à compter du : 21 AVR. 2026  
Certifié exécutoire le : 21 AVR. 2026  
(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités territoriales)



Catherine TRAUTMANN

